

Lieu d'exercice

Consultations externes d'ophtalmologie – Plantagenêt Niv. 0

Activités spécifiques

- † Accueil et prise en charge des consultants (externes et hospitalisés) et leur famille pour la réalisation d'actes rentrant dans le décret de compétences des orthoptistes.
- † Prise en charge de patients suivis pour basse vision en binôme avec un opticien.
- † Participation à la réfraction dans le cadre de consultation en binôme avec l'ophtalmologiste.
- † Participation au choix du matériel nécessaire à l'exercice de leur profession.
- † Réalisation des actes d'électrophysiologie.

Description des tâches

- † Réalise des bilans (diagnostic orthoptique).
- † Prend en charge des séances de rééducation sur prescription médicale.
- † Détermine subjectivement et objectivement l'acuité visuelle.
- † Détermine subjectivement la fixation.
- † Effectue les bilans de déséquilibre oculomoteur ; paralysie oculo-motrice.
- † Rééduque les personnes atteintes de strabisme, d'hétérophorie, d'insuffisance de convergence ou de déséquilibre binoculaire.
- † Assure la rééducation des personnes atteintes d'amblyopie fonctionnelle.
- † Assure la rééducation de la vision fonctionnelle chez les personnes atteintes de déficience visuelle.
- † Participe aux actions de dépistage organisées sous la responsabilité d'un médecin.
- † Effectue les explorations du sens chromatique 28 HUE, 100 HUE OU 15 HUE.
- † Prend en charge les examens d'électrophysiologie oculaire : AERG, EOG, PEV, ERG (actes réalisés selon procédures)
- † PEV (Potentiel Evoqué Visuel)
- † AERG (Adapto-Electro-Rétinogramme) et ou ERG (Electro-Rétinogramme)
- † EOG (Electro-Oculogramme)
- † Réalise des Périmétries/campimétries tels que le champ visuel automatique et le champ visuel de Goldman (procédure en cours).

Qualités requises

- Capacité à accueillir, informer, rassurer les consultants et leur famille en s'adaptant au public accueilli (personne âgée, adulte, enfant).
- Capacité à gérer le stress et l'agressivité de certains consultants.
- Faire preuve de discrétion dans les informations échangées entre les différents acteurs concernant les consultations.
- Faire preuve de dynamisme et de motivation du fait du rythme soutenu lors du déroulement des consultations.
- Capacité à s'adapter à la multiplicité des intervenants.
- Capacité à collaborer avec une équipe de secrétaires et d'IDE.

- Etre disponible : s'adapter aux nécessités de service (horaire et amplitude flexible en fonction de la journée et sur la semaine).
- Etre autonome dans la gestion de son temps de travail (récupération d'heures supplémentaires en fonction de l'absence médicale après en avoir informé le cadre de santé).
- Capacité à analyser sa pratique pour évoluer dans son métier.

Particularités du poste

- † Etre polyvalent dans les différentes activités de la fonction d'orthoptiste.
 - † Etre titulaire du certificat de capacité en orthoptie.
 - † Savoir travailler en équipe.
 - † Etre à l'écoute du patient (enfant, adulte, personne âgée).
 - † Travailler en chambre noire et en ambiance lumineuse normale.
 - † Assurer, exceptionnellement, des consultations au lit du patient.
 - † Adapter l'activité en regard des plannings médicaux (plages de réfraction).
- Modulation nécessaire des horaires (est amenée à rester jusqu'à la fin de la consultation)
 - Absences liées à l'activité et absentéisme médical

Horaires

L'orthoptiste travaille du lundi au vendredi inclus. Repos le Week-End et jours Fériés.
Un planning avec des plages horaires de consultations pour l'ensemble des orthoptistes est organisé à l'avance.

La programmation des congés se fait selon les modalités décrites dans le référentiel de gestion du temps de travail.

La plage horaire de travail peut s'étendre de 8h30 à 17h30 (heure du dernier rendez-vous).

La coupure du temps repas est prévue de ¼ d'heure le midi dans la planification.

Cycle de travail : 36h40.

Horaires de travail : 8h30 – 16h35 ; 09h00 – 17h05 ; 09h30 – 17h35 ; 10h00 – 18h05